

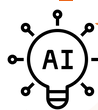
L'USAGE DE L'IA PAR LES ACTEURS DES MARCHES FINANCIERS EN FRANCE

Synthèse de l'étude AMF février 2026

EXIOM



Introduction



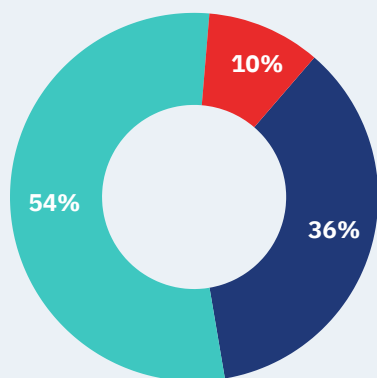
L'Autorité des marchés financiers a publié, en février 2026, une étude dédiée à **l'usage de l'intelligence artificielle par les acteurs des marchés financiers en France**. Cette publication s'inscrit dans une démarche coordonnée au niveau européen, menée avec l'ESMA, et repose sur 100 réponses collectées auprès d'**entités financières supervisées par l'AMF**, de **sociétés cotées** ainsi que de **cabinets juridiques et d'audit**, afin de mieux appréhender les pratiques actuelles, les bénéfices opérationnels et les risques associés à l'IA dans le secteur financier. Le rapport met en évidence une **adoption déjà très avancée de l'IA**, en particulier de **l'IA générative**, principalement pour des usages internes tels que l'automatisation de tâches, l'analyse de données et l'aide à la décision. Il souligne également que **plus de la moitié des cas d'usage identifiés sont déjà en production**, traduisant une intégration opérationnelle significative.



1 Adoption de l'IA par les acteurs des marchés financiers

Adoption de l'IA et perspectives de développement

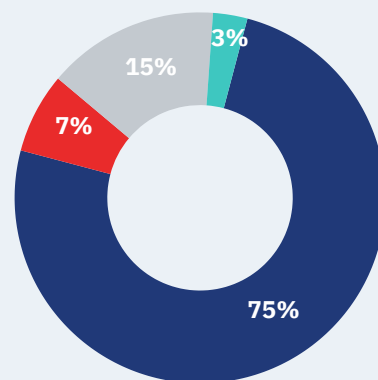
Le graphique ci-dessous illustre un niveau d'**adoption déjà très élevé de l'IA**, avec **90%** des acteurs utilisant ou prévoyant d'utiliser ces technologies, et **54%** des cas d'usage déjà en production.



■ Cas d'usage en production
■ Aucun cas d'usage d'IA prévu dans les 12 prochains mois
■ Cas d'usage en développement ou expérimentation

Prévisions d'investissement

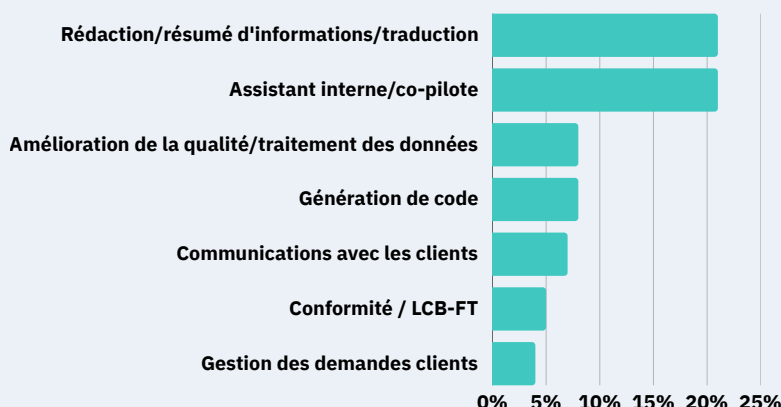
Une dynamique d'**investissement très marquée en matière d'IA** se dessine, avec **75%** des entités interrogées prévoyant une **augmentation de leurs investissements** au cours des deux prochaines années.



■ Diminution
■ Inchangé
■ Augmentation
■ Ne sait pas

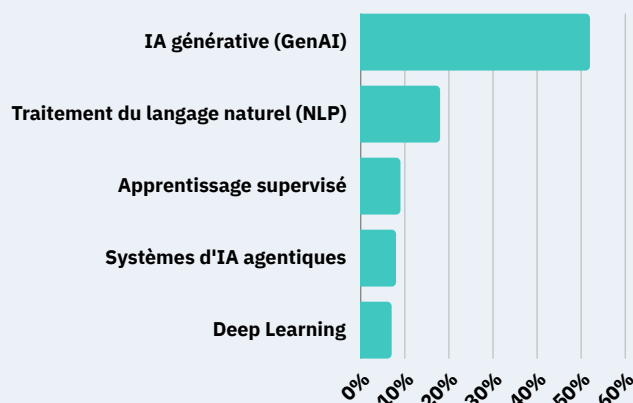
Cas d'usage liés à l'IA

Les cas d'usage de l'IA recensés sont **très majoritairement internes (83%)**, les **applications orientées client** demeurent limitées (**17%**), ce qui suggère une **adoption encore principalement tournée vers l'optimisation interne**.



Technologies utilisées

Les technologies d'IA utilisées sont majoritairement issues de **l'IA générative (52%)**, devant le **NLP (18%)** et le **Machine Learning classique (16%)**.



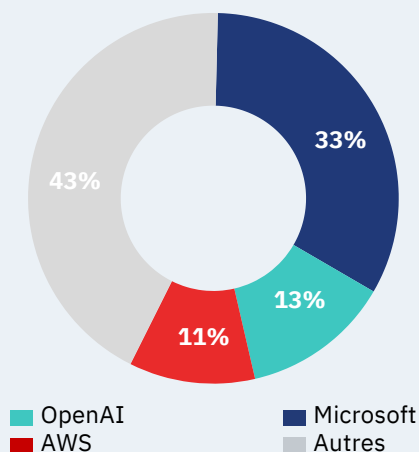
L'USAGE DE L'IA PAR LES ACTEURS DES MARCHES FINANCIERS EN FRANCE

Synthèse de l'étude AMF février 2026

EXIOM

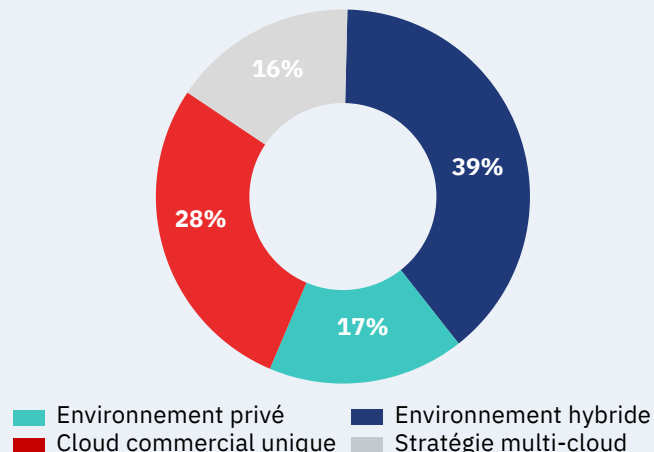
Fournisseurs de services liés à l'IA relevés dans les cas d'usage

Les modèles d'IA générative utilisés reposent quasi exclusivement sur des solutions proposées par **des prestataires tiers (86%)**, illustrant une **forte dépendance à des solutions externes pour ces technologies**.



Solutions d'hébergement pour les outils d'IA

Les solutions d'hébergement des outils d'IA reposent principalement sur des **infrastructures hybrides (39%)**, devant le recours à un **cloud commercial unique (28%)** ou à **plusieurs fournisseurs (16%)**.



2 | Bénéfices et Risques perçus, Mesures de sécurité

Les bénéfices, les risques et les mesures d'encadrement liés à l'usage de l'IA sont analysés afin d'évaluer **les impacts concrets de ces technologies** et d'apprécier **le niveau de maîtrise des acteurs des marchés financiers**.



Principaux bénéfices de l'IA identifiés :

- **Capacité accrue à traiter et exploiter de grands volumes de données**, facilitant l'analyse, la structuration et la synthèse de l'information.
- **Gains d'efficacité opérationnelle et de productivité**, grâce à l'automatisation de tâches répétitives ou à faible valeur ajoutée.
- **Fiabilisation des processus internes et réduction des coûts opérationnels**, dans une logique d'optimisation progressive des activités.



Risques liés à l'usage de l'IA identifiés :

- **Risques liés à la protection des données**, notamment en matière de confidentialité, de fuite d'informations et de transfert vers des prestataires externes.
- **Risques de dérives dans les usages de l'IA**, en l'absence de dispositifs de gouvernance adaptés permettant d'encadrer et de maîtriser les cas d'usage.
- **Dépendance accrue à des prestataires tiers**, souvent non européens, soulevant des enjeux de maîtrise technologique et de continuité des activités.



Mesures de sécurité mises en place :

- **Mise en place de politiques internes encadrant l'usage de l'IA**, en particulier pour définir les cas d'usage autorisés et les bonnes pratiques.
- **Supervision humaine des résultats produits par les outils d'IA**, avec des dispositifs de validation et de contrôle adaptés.
- **Restrictions d'accès et mesures de protection des données**, afin de limiter les risques de fuite et d'usage non maîtrisé.

L'USAGE DE L'IA PAR LES ACTEURS DES MARCHES FINANCIERS EN FRANCE

Synthèse de l'étude AMF février 2026

EXIOM



3 | Analyse par activité et cas d'usage spécifiques



Le rapport repose sur les réponses de trois grandes catégories d'acteurs : **les entités financières supervisées par l'AMF** (sociétés de gestion, prestataires de services d'investissement, infrastructures de marché, etc.), **les sociétés cotées** et **les cabinets juridiques et d'audit**.

Cette diversité permet d'apprécier **les usages de l'IA selon les réalités propres à chaque métier**.



Entités fournissant des services financiers et supervisées par l'AMF

Ces entités présentent un **taux d'adoption élevé de l'IA (86 - 100%)**, principalement orienté vers l'amélioration de l'**efficacité interne**, l'**analyse financière** et la **conformité**.

Les usages couvrent notamment :

- Le **screening et l'analyse des données financières**,
- L'**automatisation des workflows internes** et la **surveillance des transactions**,
- La **détection de fraude et d'abus de marché**,
- L'assistance à la **redaction de rapports réglementaires** et l'optimisation de l'expérience client.



Sociétés cotées

L'adoption de l'IA est récente mais en forte progression : **59% l'utilisent dans les fonctions financières, 18% pour la production d'informations financières**. Les gains observés concernent surtout la **productivité et la qualité des analyses**.

- **Cas d'usage principaux** : traduction multilingue (**20%**), résumés automatiques (**19%**), rédaction de contenus (**16%**), génération d'analyses à partir de sources externes (**13%**).
- **Automatisation** : rapprochements comptables, reporting, analyses comparatives, **chatbots internes**.
- **Gouvernance** : **56%** encadrent l'usage de l'IA et **94%** valident systématiquement les contenus avant diffusion.



Conseillers juridiques et cabinets d'audit financiers

L'IA est progressivement intégrée comme **outil d'assistance dans les cabinets d'avocats spécialisés et d'audit**.

- **Usages principaux avocats** : rédaction, relecture et analyse de contrats, recherche réglementaire, traduction et **automatisation de tâches répétitives**.
- **Usages principaux audit/conseil** : vérification de **cohérences chiffrées**, production de résumés et analyses, **scoring de transactions à risque**, assistance à la conformité et au reporting.
- **Encadrement et risques** : **supervision humaine stricte**, confidentialité des données, limitation des biais algorithmiques, traçabilité et **conformité réglementaire**.



L'AMF intègre progressivement l'IA pour renforcer la supervision financière et la surveillance des marchés. Les programmes ICY et ICData ont permis d'automatiser les traitements complexes, centraliser et exploiter de grands volumes de données, améliorer la détection d'abus de marché, réduire les faux positifs et optimiser la supervision de la finance durable.

L'usage de l'IA dans le secteur financier soulève des enjeux majeurs pour la supervision et la protection des investisseurs. L'IA facilite l'accès à l'information et l'autonomie des épargnants, mais comporte des risques : fiabilité limitée, absence de régulation et protection des données. Les autorités recommandent vigilance, validation des sources et contrôle des plateformes utilisées.



L'usage de l'IA par les institutions financières transforme profondément le secteur tout en générant des enjeux importants de supervision, de gouvernance et de protection des investisseurs. Les **réglementations sectorielles**, le **Règlement sur l'IA (RIA)** et **DORA** garantissent une utilisation **responsable, sécurisée et résiliente** des systèmes d'IA. L'AMF, en cohérence avec sa **feuille de route stratégique**, s'engage à coordonner **compréhension, réglementation et outils de supervision**, afin d'accompagner les acteurs financiers dans l'adoption de l'IA tout en préservant **l'intégrité des marchés** et la **protection des épargnants**.